

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 Octobre 2013

N° 858

Discours de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances Projet de Loi de Finances pour 2014 Discussion générale – Assemblée nationale

- Mardi 15 octobre 2013 -

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la commission des finances,

Monsieur le Rapporteur général,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le budget est un des moments les plus importants, les plus solennels, de notre vie politique et démocratique.

Le budget, c'est le moment des choix, c'est le moment des actes, c'est le moment où nous disons nos priorités pour le pays.

Le budget, c'est aussi ce qui fonde une majorité.

L'année dernière, à cette même place, j'avais présenté le premier budget de la gauche au pouvoir depuis dix ans, avec une priorité : restaurer notre souveraineté. L'année dernière – et j'emprunte cette phrase à Edouard Herriot qui l'a prononcée ici, en 1924 - nous avons d'abord été, sans oublier bien sûr la justice sociale, « les gardiens vigilants du crédit de la France ».

Cette année, je suis fier de vous présenter un projet de loi de finances pour 2014 tout entier tourné vers l'accompagnement de la croissance et vers l'emploi.

Car notre politique économique commence à porter ses fruits. Nous avons connu un très bon 2^{ème} trimestre, avec une croissance de +0,5% qui a surpris les économistes. La hausse du chômage ralentit et le chômage commence d'ores et déjà à reculer : l'inversion de la courbe du chômage paraît désormais à portée de main. Les

Seul le prononcé fait foi





instituts de conjoncture, l'Insee ou le FMI, ont revu à la hausse leurs perspectives pour l'économie française, et se montrent même plus optimistes que le gouvernement. Les enquêtes de conjoncture suggèrent que le climat des affaires continue de s'améliorer, que le bon résultat du 2^{ème} trimestre n'est pas un « accident », mais constitue bien un point de retournement.

Oui, nous voyons les premiers résultats de notre action : nous sommes bien dans une phase de reprise, encore fragile, certes, mais réelle. Je ne veux pas apparaître comme un adepte de la méthode Coué, absurdement porté à l'autosatisfaction. Je connais mieux que quiconque les problèmes économiques du pays, les difficultés dont nous avons héritées, pour tomber dans cette facilité. Mais je voudrais que tous ensemble, sans brider nos débats, sans occulter nos différences, nous sachions le reconnaître : l'économie française va mieux. Ce message-là, nos compatriotes ont besoin de l'entendre, et de le croire, de la part des formations politiques républicaines qui ont l'ambition de rendre confiance à notre pays, sauf à nourrir les inquiétudes qui, nous le savons, profitent à d'autres.

Oui, la reprise est là. Toute l'ambition du projet de loi de finances pour 2014 est de conforter et d'amplifier cette reprise, de stimuler la croissance qui se dessine, et à travers elle, l'emploi et le pouvoir d'achat. Car ne l'oublions jamais, le pouvoir d'achat c'est d'abord et avant tout l'emploi.

Pour donner un élan à l'activité, nous avons choisi d'élaborer un projet de budget résolument favorable à l'offre productive, un budget de soutien déterminé à la compétitivité des entreprises et à l'investissement. Comme le disait Pierre Mendès-France en 1953, la priorité c'est « d'accroître la masse des biens à répartir ». C'est faire le choix de la création, de l'invention : c'est faire le choix de produire, préalable indispensable avant de redistribuer.

C'est un choix assumé: c'est la voie qui mènera à un redressement durable de l'économie, de la croissance et de l'emploi.

Certains peut-être, s'interrogent sur cette orientation, y compris sur ces bancs.

Soyons clairs. Le budget ne sert pas les intérêts de quelques uns, il est au service de tous les Français. Nous partageons tous le même objectif : l'emploi. Mesdames et Messieurs les Députés, les créations d'emplois de demain, c'est dans l'entreprise, avec leurs salariés, qu'elles auront lieu. C'est grâce à la croissance que les entreprises les créeront et les développeront. C'est ce mouvement que nous voulons accélérer, avec le projet de loi de finances. Voilà ce qui fait la signature de ce budget, sa marque propre.





Certes, certaines réalités rendent notre tâche plus difficile. Notre pays ne dispose pas de marge de manœuvre pour une relance keynésienne : c'est aussi cela, le legs des précédents gouvernements. De même, nous ne pouvons nier les difficultés de notre appareil productif, ou de son retard de compétitivité, qui constituent aujourd'hui une réelle menace. Mais ayons confiance. Ayons confiance dans la capacité de rebond de notre économie. Ayons confiance dans notre propre capacité à l'aider à se redresser.

Un mot d'abord sur nos perspectives de croissance pour 2013 et 2014. Elles reflètent un choix de prudence, et un choix de confiance :

- Pour 2013, nous étions partis au printemps dernier sur une prévision de +0,1%. Je la confirme, car notre économie dispose d'une forte capacité de rebond, et relève dans le même temps que nos chiffres sont plus prudents que ceux de l'INSEE et du FMI, qui sont à +0,2%.
- Pour 2014, la prévision sur laquelle est bâti le projet de loi de finances est de +0,9% de croissance du PIB. Avant l'été, le consensus économique était que la croissance française pour 2014 ne dépasserait pas +0,6%; aujourd'hui différents organismes, dont le FMI là encore, anticipent une croissance supérieure à notre hypothèse. Nous sommes donc là encore sur la voie médiane, entre confiance et prudence.

En tout état de cause, le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis relatif au projet de loi de finances pour 2014, a jugé ce scénario macroéconomique « plausible », tant pour 2013 que pour 2014.

Certes, nous sommes loin des taux de croissance des 30 Glorieuses, loin même des taux que nous avons connus entre 1997 et 2002, loin aussi de notre potentiel de croissance, que nous pouvons et voulons rejoindre. Mais nous approchons des niveaux qui nous permettront de faire baisser durablement le chômage en France.

Pour stimuler cette reprise, je le disais, nous avons d'abord décidé de poursuivre et d'amplifier le redressement de la compétitivité de nos entreprises, en soutenant tous les leviers de l'investissement productif.

L'investissement privé, c'est le moteur de la croissance qui reste aujourd'hui le plus à la peine, même s'il a un peu mieux résisté depuis un an que dans le reste de la zone euro. C'est pourquoi nous avons choisi de concentrer nos efforts dessus, avec une palette large de mesures en faveur de la compétitivité des entreprises.

Nous sommes déjà largement engagés sur cette voie. L'an dernier, lors de nos discussions sur le projet de loi de finances 2013, j'avais fait devant vous le diagnostic d'un déficit de compétitivité de notre tissu productif. Le rapport Gallois était ensuite venu tracer des pistes pour le combler, que nous avions reprises dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. D'autres initiatives majeures, que nous avons menées à Seul le prononcé fait foi 3





bien avec le concours précieux et attentif de la majorité présidentielle, ont permis d'approfondir encore ce sillon. Je pense en particulier à la loi sur la sécurisation de l'emploi, qui donne de nouveaux droits aux salariés, et plus de souplesse et de certitude juridique aux entreprises, ou encore à la profonde réorganisation du financement de l'économie.

Ce sillon, nous continuons à le tracer dans le projet de loi de finances 2014, et nous l'approfondissons, autour de trois grands axes :

Tout d'abord, l'année 2014 sera l'année de la montée en charge du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Alors que le coût du travail a augmenté de manière constante en France, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a déjà permis de renverser la vapeur. Sa montée en puissance va contribuer à accélérer la convergence en cours avec l'Allemagne. Elle est aussi un tremplin pour l'emploi, puisque le CICE permettra de créer 300 000 emplois sur le quinquennat. Les premiers travaux du commissariat général à la stratégie et à la prospective, qui évaluera le CICE en continu dans les années à venir, pour la parfaite information du Parlement, donnent des signaux encourageants et confirment qu'une part importante du CICE bénéficie à l'industrie, part presque deux fois supérieure au poids de l'industrie dans la richesse nationale, et cela sans prendre en compte l'impact indirect sur l'industrie via les services à l'industrie.

Ce choix de baisser le coût du travail au travers du CICE est un choix fort : nous devons veiller à ce qu'il soit aussi un choix cohérent et lisible. C'est la raison pour laquelle l'effet favorable sur le coût du travail du CICE sera intégralement préservé en 2013 et en 2014.

Je le dis avec conviction : une politique économique exige de la constance, de la persistance, des efforts sur le temps long. Rappelons-nous que l'Allemagne, hier présentée comme « l'homme malade de l'Europe », aujourd'hui l'une des économies les plus puissantes, a mis une décennie à se redresser : donnons-nous à notre tour les moyens de la restauration durable de notre compétitivité. Nous devons choisir notre propre chemin, plus conforme à notre modèle social, mais nous devons opérer les changements nécessaires pour redresser notre économie.

Le deuxième volet sur lequel nous travaillons pour soutenir l'offre productive, c'est le soutien à la création d'entreprises et à l'entreprenariat. Les créations d'entreprises aujourd'hui, ce sont les emplois de demain. Ce soutien passe, dans le projet de loi de finances pour 2014, par une réforme de l'imposition des plus-values mobilières. Nous rééquilibrons ce régime pour le rendre simple, lisible et pérenne, plus incitatif aussi. Cette réforme, exemplaire par sa méthode, fondée sur le dialogue et la concertation, avait été annoncée par le

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Président de la République, François Hollande, dans le cadre des Assises de l'Entreprenariat organisées par Fleur Pellerin.

Le projet de loi de finances comporte enfin plusieurs mesures de soutien à l'investissement et à l'innovation – c'est notre troisième volet. Il porte ainsi la création du PEA-PME, qui favorisera le financement en fonds propres de l'entreprise et garantira aux PME et aux ETI un accès plus aisé à l'épargne des particuliers.

Les PME innovantes seront dynamisées par la réforme du statut Jeunes Entreprises Innovantes (JEI). Concrètement, le budget prévoit une exonération complète des cotisations sociales patronales pendant huit ans, alors qu'auparavant, cette exonération était dégressive. De plus, le champ des dépenses éligibles aux exonérations de cotisations est étendu, et couvrira à l'avenir le personnel affectés aux activités d'innovation.

Les mesures fiscales que j'évoquais viennent compléter l'arsenal très complet de mesures que nous avons élaborées pour rétablir notre compétitivité. La compétitivité, c'est aussi le « choc de simplification » voulu par le Président, par exemple, qui va créer un environnement plus favorable pour les entreprises. Notre approche est globale et cohérente, elle ne se limite pas à l'impulsion fiscale.

Vous le savez, nous n'avons pas souhaité aller jusqu'au bout de la piste d'une taxation de l'excédent brut d'exploitation. La concertation a en effet montré que cette mesure, qui visait à une fiscalité plus intelligente des entreprises, moins pénalisante pour la production, ne faisait pas encore consensus. Nous avons donc privilégié la voie d'une surtaxe exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés. Cela n'épuise pas la discussion : il nous faut poursuivre la réflexion sur la structure de l'impôt sur les entreprises pour faire en sorte qu'il pèse moins sur l'investissement. Le Président de la République, François Hollande, a annoncé dans cette optique des Assises de la fiscalité des entreprises dans les prochains mois qui permettront de définir, dans la concertation, une fiscalité plus intelligente. Et nous continuerons, en parallèle, à réfléchir à l'évolution du coût du travail.

Mais je le dis clairement : personne n'a cédé à personne. Personne ne nous empêchera de mettre en place une fiscalité sur les entreprises plus simple, plus lisible. Nous continuerons la discussion avec les organisations patronales et avec les organisations syndicales, sans renoncement, sans dogmatisme ni d'un côté, ni de l'autre, et sans cartons jaunes brandis à la face du gouvernement ou de la représentation nationale. Je refuse les postures, les sommations, les injonctions, les surenchères : ce n'est pas ainsi qu'on bâtit une relation partenariale constructive, basée sur la confiance et les responsabilités mutuelles. La bonne foi et l'ouverture ne sont pas des obligations à sens unique. Une négociation fructueuse suppose une volonté sincère de parvenir aux meilleurs compromis pour la collectivité. Nous l'avons, elle doit être partagée.





Conforter notre dynamique de croissance implique de piloter de manière très fine notre effort d'ajustement des comptes publics. Exigence et équilibre : ce sont les deux termes qui me viennent à l'esprit pour qualifier la trajectoire de redressement des comptes que nous suivrons en 2013 et 2014. Le sérieux budgétaire et le cap de l'équilibre structurel sont des acquis que nous devons à tout prix préserver ; le redressement des comptes publics doit se poursuivre à un rythme soutenu, mais qui soit compatible avec la reprise. C'est la voie que nous traçons, pour 2013 et 2014.

Le déficit public devrait ainsi s'établir à 4,1% du PIB, au-delà de la prévision initiale de 3,7%. Il est important de comprendre que ce dépassement tient pour une très large part à l'impact de l'environnement économique et de la faible inflation sur les recettes fiscales, la TVA et l'impôt sur les sociétés. La dépense qui est directement sous le contrôle du gouvernement, notamment la dépense de l'Etat et de l'assurance maladie, est maîtrisée. L'effort structurel est extrêmement important, de 1,7 point de PIB, après 1,3 point en 2012.

Pour 2014, notre objectif de déficit nominal sera de 3,6%, en cohérence avec nos engagements européens. Et l'effort structurel représentera 0,9 point de PIB, soit un rythme globalement inchangé par rapport à celui du programme de stabilité transmis à la Commission européenne au printemps, mais très légèrement ralenti par rapport à 2013, en ligne avec les recommandations de la Commission Européenne afin de préserver la croissance.

Une remarque importante ici sur l'évolution des déficits : il ne vous aura pas échappé qu'elle va dans le bon sens. En 2011, il s'établissait à 5,3 % du produit intérieur brut ; en 2012, nous l'avons ramené à 4,8 % ; en 2013, il sera à 4,1 % ; fin 2014, et sur la base de nos prévisions de croissance, il sera à 3,6 %. Alors, que si nous n'avions rien fait, si nous n'avions pris aucune mesure correctrice depuis mai 2012, notre déficit serait en 2014 de 6,6 % du PIB ! 6,6% du PIB de déficits, voilà où nous en serions si nous avions continué à suivre la politique de la majorité précédente.

Exigence et équilibre : c'est également la raison pour laquelle nous avons jugé qu'il était désormais nécessaire de tendre vers la stabilisation des prélèvements obligatoires, et de faire porter l'essentiel de l'effort sur les économies de dépenses publiques. Mettons l'inventivité fiscale si française au service de la transformation intelligente des services publics. Cette année, sur un effort de redressement budgétaire total de 18 milliards d'euros, 2 milliards proviendront de la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale et surtout, 15 milliards proviendront d'économies de dépenses publiques par rapport à leur évolution spontanée.

Une parenthèse, ici: il a beaucoup été question d'impôts, depuis quelques mois. L'impôt est-il condamnable en soi? Certainement pas! L'impôt n'est pas le mal, au contraire: il est un outil, et d'abord et





avant tout un outil de redistribution et de transformation sociale, qui demeure l'objectif de toute politique progressiste. Ne l'oublions jamais face aux vrais poujadistes déguisés en économistes.

Nous avions fait le choix de concentrer la hausse des prélèvements obligatoires sur la période 2012-2013: je l'assume entièrement. C'était à la fois la décision la plus juste et la plus efficace économiquement. Le FMI l'a encore rappelé lors de la réunion à laquelle j'assistais la semaine dernière: l'analyse économique prouve qu'à court terme, et notamment dans un contexte de récession, une baisse des dépenses publiques pèse davantage sur la croissance qu'une hausse des prélèvements obligatoires.

Mais il faut aussi reconnaître que cette stratégie ne peut pas être conduite indéfiniment. A moyen terme, les hausses de prélèvements peuvent nuire au potentiel de croissance, à l'attractivité du territoire. Dès lors que l'activité commence à se raffermir, que les tensions financières se détendent, que le rythme d'ajustement - tout en restant exigeant - est désormais plus raisonné, toutes les conditions sont réunies pour mettre l'accent sur la réduction des dépenses publiques.

Mesdames et Messieurs les Députés, le budget qui est soumis à votre examen prend le parti de faire du levier de l'investissement, de la compétitivité des entreprises, le moteur de la croissance de demain.

Ce n'est pas exclusif d'une démarche déterminée pour ramener à l'emploi ceux qui en sont les plus éloignés, au contraire. Il est logique que notre politique structurelle s'accompagne d'un soutien conjoncturel, compte tenu du déficit de demande privée auquel la France fait face.

Je l'ai dit en de nombreuses occasions : nous n'avons pas l'emploi aidé honteux. C'est conforme à nos principes dans une période économique qui reste difficile, et surtout c'est un complément, pas un substitut, à la politique de renforcement notre tissu productif que je viens de détailler.

Le projet de loi de finances pour 2014 déploie donc avec vigueur nos politiques volontaristes en faveur de l'emploi. Il finance la création d'ici fin 2014 de 150 000 emplois d'avenir, qui concernent les jeunes de 16 à 25 ans, la signature de 100 000 contrats de génération, la consolidation de 340 000 contrats aidés non marchands, et la création d'un nouveau contingent de 2000 postes chez Pôle Emplois, après les 2000 de 2013.

Le redémarrage de l'emploi est une condition essentielle, la principale, même, pour redresser le pouvoir d'achat, car le pouvoir d'achat, avant d'être un chiffre sur une feuille d'imposition, ce sont d'abord les revenus d'activité, les salaires.





Dans ce projet de budget, de nombreuses mesures vont permettre de soutenir le pouvoir d'achat des ménages – en particulier des classes moyennes et des plus modestes. L'effort délibéré en faveur de l'offre productive ne doit pas faire perdre ces mesures de vue, car dans le projet de budget que nous avons élaboré, c'est près d'un milliard d'euros de pouvoir d'achat qui sera rendu aux Français. Je veux prendre le temps ici de revenir sur certaines de ses mesures, avant que Bernard Cazeneuve ne complète mes propos.

Si je devais résumer notre action en faveur du pouvoir d'achat des Français dans ce budget, je dirais qu'elle se joue sur quatre fronts à la fois. J'ai déjà évoqué le front de l'emploi, absolument capital. Les trois autres fronts, sur lesquels je vais revenir plus en détail, sont ceux de l'action sur les dépenses contraintes, la maîtrise des prélèvements obligatoires, et la lutte contre les inégalités par la progressivité de l'impôt:

- Nous agissons sur les dépenses contraintes, qui pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des français, à commencer par le logement et l'énergie. Je vous renvoie ici à nos mesures sur l'encadrement des loyers dans les zones tendues, par exemple, ou sur le plafonnement des frais bancaires, ou encore sur les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, qui devraient bénéficier à 4 millions de foyers c'est notre objectif contre environ 1,3 million auparavant;
- La maîtrise des prélèvements obligatoires, c'est le refus d'une hausse générale d'impôts, au-delà de la réforme des taux de TVA déjà votée, alors que la contrainte budgétaire reste forte.
- En parallèle, le barème de l'impôt sur le revenu sera réindexé sur le coût de la vie, après deux années de gel décidées par le précédent gouvernement. Cette action va permettre de réduire l'imposition des Français dont les revenus n'ont pas augmenté et de préserver les plus modestes. Car ce qui est choquant n'est pas que des contribuables qui gagnent plus voient leur impôt augmenter, mais que leur impôt augmente à revenu ou situation inchangée.
- Maîtriser les prélèvements passe aussi par « décote » renforcée, dont vont bénéficier les classes moyennes. Cette mesure permet de retarder et d'atténuer les effets de l'entrée dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Elle bénéficiera à près de 7 millions de contribuables.

Avec ces mesures, c'est près d'un milliard d'euro qui est rendu aux ménages, alors que la contrainte budgétaire reste très forte.

- Le pouvoir d'achat passe enfin par une plus grande progressivité de l'impôt. Les inégalités ont progressé aux deux extrémités des niveaux de vie en 2010. En 2011, la fracture s'est aggravée : les niveaux





de vie ont augmenté pour la moitié la plus aisée de la population, et reculé pour la moitié la plus modeste. Il faut répondre à ce problème. Comme disait le philosophe Norberto Bobbio, « *l'étoile polaire de l'égalité* », c'est *le* trait distinctif entre la droite et la gauche, le critère qui résiste à l'usure du temps. En supprimant plusieurs niches fiscales, nous rendons l'impôt plus juste, notre système plus redistributif.

Bernard Cazeneuve et moi-même sommes par ailleurs à votre écoute pour conforter ce volet « pouvoir d'achat » du projet de loi de finances. Nous nous sommes d'ores et déjà prononcés en faveur d'une majoration du plafond de revenu en-deçà duquel les contribuables bénéficient d'exonérations. Ainsi, nous préserverons les plus modestes et évitons que les retraités ayant de petites pensions ne voient leurs impôts augmenter. Et je veux redire notre ouverture sur la question du maintien d'une partie de la niche sur les frais de scolarité, dès lors que cette mesure est financée.

Un dernier point rapidement, Mesdames et Messieurs les Députés : le projet de loi de finances répond à l'urgence – stimuler la croissance, dynamiser l'emploi – mais il est aussi un outil pour préparer l'avenir.

Cela se manifeste de plusieurs façons dans les textes financiers de l'automne :

- Le cap de l'équilibre budgétaire structurel en fin de mandat est maintenu, car le désendettement est une nécessité pour notre souveraineté.
- La compétitivité, c'est aussi construire un Etat plus agile, plus stratège, en soutien de la compétitivité de notre économie. C'est pour cela qu'il faut moderniser l'action publique, et faire de cette modernisation un levier pour nos économies. « Ne disposant que de moyens limités, nous devons soigneusement veiller à les affecter aux objets essentiels, à éliminer ce qui est moins important au profit de ce qui l'est davantage. Dans tous les domaines, nous aurons à transférer l'effort de l'improductif au productif, du moins utile au plus utile. Ce sera la règle d'or de notre redressement, règle universelle valable pour les activités privées comme pour le secteur public » : Mendès-France, que j'ai déjà cité, nous offre là la voie d'une réelle modernisation de l'action publique.
- Préparer l'avenir, c'est aussi consolider notre modèle social, dont les déséquilibres financiers menacent la pérennité. C'est le sens de la réforme de la famille et de la réforme des retraites que les textes financiers de l'automne concrétiseront.
- Enfin, le projet de budget consacrera le lancement du nouveau programme d'investissements d'avenir de 12 Md€, annoncé en juillet par le Premier ministre. Plus de la moitié de ce programme sera

Seul le prononcé fait foi





consacré à des investissements directs ou indirects pour la transition écologique. Ces investissements seront soigneusement choisis, avec pour objectif de renforcer la croissance potentielle en France. Le rapport économique, social et financier qui accompagne le projet de loi de finances, et que nous avons piloté avec soin parce qu'il est un outil d'information détaillée privilégié avec la représentation nationale, propose d'ailleurs une analyse stimulante de l'évaluation des projets d'investissements publics.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, les quelques remarques dont je souhaitais vous faire part.

Nous avons conçu ce projet de loi de finances comme un levier pour le retour de la croissance en France, croissance qui passera par l'affermissement de la dynamique de l'investissement et donc par une action déterminée en faveur de la compétitivité de nos entreprises. Elle passe aussi par l'amélioration de la situation économique et sociale des Français. Ces deux objectifs, en réalité, se renforcent mutuellement. N'opposons pas ménages et entreprises, soutien à l'investissement et défense du pouvoir d'achat. Une bonne politique économique, soucieuse du redressement productif et financier de la France, doit encourager l'offre comme la demande, et restaurer la confiance de tous les acteurs économiques, dans la justice. Notre budget de l'An II est tout entier irrigué par cette ambition : conforter la croissance par la confiance, la confiance par la croissance, pour lutter contre le chômage.

Pour ma part, j'ai la conviction que la France est en train de s'en sortir, que nous sommes sur la bonne voie. Je sais les atouts de notre économie. Je n'accepte pas la représentation négative, pessimiste, que certains en donnent, nourrissant ainsi les inquiétudes réelles des Français. Notre tâche, la mienne, celle du ministre du budget, celle du gouvernement, c'est de fortifier ces atouts, considérables. C'est le sens et l'ambition du projet de loi de finances que nous vous présentons. Merci.

Contact presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr

